

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 06 mars 2016

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michel LEROY, Valérie MERLI

Absents ayant donné pouvoir : Stéphane FABRESSE à Michel LEROY, Michèle LAUZE à Guy DAUPHIN

Secrétaire : Carlos FERNANDEZ

Le quorum est atteint

Vote du compte-rendu du conseil municipal du 06 février 2017 : unanimité

1 – Compte de Gestion

Compte établi par le comptable public, retraçant les débits et les crédits de la collectivité.

Le résultat de l'exercice présente :

- Un excédent de fonctionnement de	143 365,35 €
- Un déficit d'investissement de	- 23 012,92 €

- Un solde positif de	120 352,43 €

Vote : unanimité

2 – Compte Administratif

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, est établi le **compte administratif** du budget.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2016 présente :

- Fonctionnement : un résultat net de	+ 322 492,26 €
- Investissement :	
• un résultat net de clôture 201	- 45 028,24 €
• un total des restes à réaliser 2016 de	- 47 360,00 €

- Investissement un résultat net de	- 92 388,24 €

Pour le vote du compte administratif, le maire doit sortir et laisser la présidence à un élu. Michel Leroy est désigné pour présider ce vote

Vote : unanimité

3 – Affectation du résultat

L'affectation du résultat concerne le traitement donné aux bénéfices ou aux pertes générées au terme d'un exercice comptable. Cette affectation est décidée par le Conseil Municipal.

Il est proposé de répartir les sommes de la façon suivante sur le budget 2017 :
+ 322 492,26 - 45 028,24 – 47 360,00 = **230 104,02** sur la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté (R002)

+ 322 492,26 – 230 104,02 = **92 388,24** sur le Compte 1068

Vote : 10 voix pour 1 abstention

4 – Adhésions aux associations

Renouvellement des adhésions aux associations d'élus :

AMF 139,37 € (0,1591 € x 876 habitants)

AMV 43,80 € (0,05 € x 876 habitants)

AM Canton pertuis : 50 €

Vote : unanimité

5 – Modification du règlement intérieur du foyer

Le foyer communal est loué aux habitants de la commune mais certains «parrainent» des amis non résidant dans la commune. Or certains parrainages sont vecteurs de problèmes.

En conséquence, des modifications sont proposées sur les articles :

- 1 - par ajout de « **Aucun parrainage ne sera accepté et la sous-location interdite** ».
- 4 - Interdiction de stationner sur l'espace piétonnier devant la salle.
Déchargement de marchandise toléré avec obligation de stationner après déchargement sur le parking.
- 6 - la réservation doit être faite au plus tôt et au moins 15 jours à l'avance, sauf pour les associations occupant la salle à dates fixes **qui devront nous communiquer leur calendrier chaque année au mois de juillet pour l'année scolaire suivante,**
Nettoyage obligatoire de cet espace piétonnier après usage.
- 8 - Si le ménage n'a pas été correctement fait, la Mairie conservera et encaissera le chèque de 60 euros (30 € précédemment) versé pour partie comme caution.

Vote : unanimité

6 – Autorisation de paiement

Le budget primitif sera voté au prochain conseil soit le 03 avril 2017. L'entreprise EGE a posé un interphone à l'entrée de l'immeuble Borel rue de la Fontaine et nous a envoyé sa facture seulement en février 2017. S'agissant d'une facture d'investissement il est nécessaire que le conseil municipal donne son accord, dans le cas contraire, l'entreprise devra attendre le 04 avril 2017 pour être payée.

Vote : unanimité

7 - Assurance statutaire du personnel

La commune n'avait pas souscrit au contrat 2014 proposé par le CDG84 car les éléments fournis n'étaient pas assez précis.

Nous sommes depuis cette date chez Groupama.

Le contrat actuel souscrit par le Centre de Gestion 84 arrivera à son terme le 31/12/2017 et sera remis en question en concurrence selon les règles de la commande publique, à savoir, procédure concurrentielle avec négociation pour défendre au mieux les intérêts des communes.

La procédure prévoit de déléguer par délibération, le soin de passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant nos obligations statutaires. Mais, au final, les communes conserveront la possibilité d'adhérer ou non au contrat groupe mis en place si les conditions obtenues ne nous donnent pas satisfaction.

Vote : unanimité

8 –Convention d'adhésion au service « Hygiène et sécurité » : avenant

Nous adhérons depuis plusieurs années au service « Hygiène et sécurité » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse. La dernière convention a été renouvelée le 14 décembre 2015.

Dans le cadre de la création du pôle santé et sécurité au travail du CDG84 et le développement de nouvelles missions, le conseil d'administration a émis une délibération, en date du 26 octobre 2016, relative à la modification de la cotisation.

Dans l'article 6, le taux de cotisation additionnelle a été maintenu à 0,07 % de la masse salariale mais l'adhésion forfaitaire annuelle a été relevée de 50 €. Nous passons de 150 € en 2016 à 200 € en 2017.

Vote : unanimité

9 – Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Thierry AUBERT, président de la chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région PACA, nous propose de conforter notre engagement en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat en signant une charte de soutien de l'activité économique de proximité.

Vote : unanimité

10 – Association des Maires de France : vœu de soutien

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Il nous est demandé de soutenir ce « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ».

Tous les élus sont d'accord pour apporter ce vœu de soutien à l'AMF

Informations et questions diverses

L'association des maires du canton de Pertuis, lors de sa réunion du 27 février 2017, avait invité le Lieutenant Jacquel de la gendarmerie de Pertuis et M. Larkat gestionnaire de la police municipale de Pertuis, l'inspecteur de l'éducation nationale M. Gandois et un représentant des Francas (mouvement éducatif dans le temps libre des enfants et des adolescents)

Tous les maires présents à cette réunion sont confrontés à de plus en plus d'incivilités et ne savent plus comment en venir à bout. Grâce à une convention signée avec le Procureur de la république, il sera possible de procéder de manière officielle à un « rappel à l'ordre » qui sera enregistré auprès du procureur.

Des dégradations ont eu lieu dans la nuit du 18 au 19 février sur du mobilier urbain mais également sur des pots de fleurs de particuliers dans la rue des Treilles.

Lundi 06 mars dès 8h, nous avons été informés de la dégradation du portail d'un immeuble communal dans la rue des Treilles. Compte-tenu des dégâts vraisemblablement réalisés par un véhicule et de la non présentation du conducteur en cause, une plainte a été déposée en gendarmerie alors que l'incident aurait pu se régler entre assurances. L'attitude de cette personne est lâche et inadmissible.

Fin du conseil à 22h40